NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/844
S/25017
24 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 35 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 24 décembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que le Ministre des affaires étrangères, M. Shimon Peres, a adressée à ses homologues dans le monde entier au sujet des événements récemment survenus dans la région du Moyen-Orient (voir annexe). Dans sa lettre, le Ministre des affaires étrangères réaffirme le ferme attachement d'Israël au processus de négociations de paix au Moyen-Orient à la fois aux niveaux bilatéral et multilatéral, y voyant un moyen d'instaurer une paix durable dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Gad YAACOBI

92-84347 1319U (F) 241292 241292 281292 /...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE

Lettre datée du 23 décembre 1992, que le Ministre israélien des affaires étrangères a adressée à ses homologues dans le monde entier

Permettez-moi de partager avec vous quelques impressions au sujet des événements survenus tout récemment dans notre région.

Au cours des dernières semaines, nous avons pu constater d'importants progrès dans les négociations de paix au Moyen-Orient à la fois aux plans bilatéral et multilatéral. Ces faits positifs ont contrarié, avant tout les ennemis de la paix, à savoir Hamas et le Djihad islamique dont l'idéologie est fondée sur la haine de l'Occident, la destruction d'Israël et, en fait, le refus de toute idée de paix dans notre région. Ces éléments ont commis de nombreux forfaits au cours des dernières années au Moyen-Orient.

La dernière vague d'actes terroristes haineux, couronnée par l'assassinat brutal du sergent-major Nissim Toledano, est essentiellement le fait de Hamas et du Djihad islamique. Il s'agit de groupes extrémistes financés et entraînés par l'Iran, qui se livrent à des actes hostiles contre les Israéliens ainsi que les Palestiniens ordinaires. Il n'y a rien que Hamas et le Djihad islamique craignent plus qu'une réconciliation véritable entre Israéliens et Palestiniens. Depuis la Conférence de Madrid, ils ont tout fait pour réduire à néant le processus de paix en usant d'une seule arme : la terreur aveugle. Ils ont récemment tenté d'assassiner Feisal Husseini et monté une attaque contre une école de Jérusalem, complots qui heureusement ont été tous deux déjoués.

Nous déplorons donc la résolution 799 (1992) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui ne reconnaissait pas la nécessité absolue pour Israël de défendre et protéger ses citoyens contre cette vague brutale de terreur. Qui plus est, cette résolution n'a nullement condamné les actes de terrorisme et de violence commis par des éléments de Hamas et du Djihad islamique à l'encontre d'Arabes aussi bien que de Juifs. Nous avons néanmoins accepté la proposition du Secrétaire général tendant à envoyer dans l'avenir très proche son représentant en Israël dans le cadre d'une mission de conciliation.

Je tiens à vous assurer que les autorités israéliennes ont longuement réfléchi avant de prendre la décision d'expulser temporairement les militants de Hamas et du Djihad islamique. Israël a pris cette mesure exceptionnelle pour assurer le démantèlement du réseau terroriste de Hamas et du Djihad islamique, et faire progresser ainsi les pourparlers de paix dans le sens souhaité. Le Gouvernement israélien, qui a manifesté à maintes reprises son attachement au processus de Madrid, ne permettra pas aux ennemis de la paix de triompher. Le processus de paix ne pourra pas se poursuivre autour de la table des négociations dans les capitales étrangères, si on ne le laisse pas se développer sur le terrain, entre les peuples qu'il est censé servir.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

La Cour suprême israélienne siégeant en tant que Haute Cour de Justice a examiné à deux reprises les demandes de retour de ceux qui avaient été frappés par les mesures d'expulsion temporaire. En outre, les personnes expulsées pourront faire appel individuellement dans les 60 jours suivant leur expulsion.

Je voudrais conclure en affirmant très clairement qu'Israël demeure fermement attaché à la recherche de la paix dans le cadre de négociations bilatérales et multilatérales. Nous invitons instamment nos partenaires à ces négociations à y participer avec la ferveur et la détermination nécessaires pour instaurer une paix durable entre tous les peuples de la région. En fait, nous espérons vivement pouvoir poursuivre les pourparlers de paix le plus tôt possible. Ce serait là la meilleure garantie que ceux qui se consacrent à la promotion de la paix finiront par triompher.

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Shimon PERES

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library